

Société

vendredi 25 juin 2010

Fin du bras de fer avec Bruxelles sur les nitrates



L'étang de Baniguel, à Kernilis (Finistère), en amont de l'Aber-Wrac'h, est l'un des trois captages bretons encore sous surveillance. Archives Ouest-France

La Commission européenne a refermé la procédure d'infraction contre la France concernant la teneur en nitrates des captages d'eau en Bretagne. La menace d'une amende record, suspendue en 2007, est enterrée.

Le dossier des nitrates dans l'eau qui opposait Paris et Bruxelles depuis des années est clos. Hier, la Commission européenne a estimé « **qu'il n'était pas justifié de poursuivre la procédure à l'encontre de la France** ». Le contentieux, qui concernait la Bretagne, remonte à mars 2001. La France avait été condamnée par la Cour de justice européenne pour « **violation des règles communautaires relatives à la qualité des eaux de surface utilisées pour produire de l'eau potable** ».

À l'époque, dans 37 points de captage bretons, l'eau contient plus de 50 mg de nitrates par litre, le seuil maximum fixé par la réglementation européenne. Ces concentrations en nitrates proviennent des fumures azotées – chimiques ou organiques – épandues sur les champs des bassins versants qui alimentent les rivières où l'eau est prélevée.

Amende record évitée

En 2007, il reste encore neuf captages non conformes. Bruxelles hausse le ton. La Cour de justice menace alors la France d'une amende de 28 millions d'euros, assortie d'astreintes journalières de 118 000 €. Branle-bas de combat !

Michel Barnier, alors ministre de l'Agriculture, prend le taureau par les cornes et le fait savoir à Bruxelles. Sur les neuf points noirs, la France décide d'en fermer quatre : un dans le Finistère, deux dans les Côtes-d'Armor et un en Ile-et-Vilaine. Elle demande aux agriculteurs concernés de réduire de 30 % la quantité d'engrais épandue autour des zones de captage. Enfin, elle institue un contrôle régulier des exploitations avoisinantes. La Commission suspend ses menaces.

Ce tour de vis et ces efforts étaient nécessaires. Fin 2009, seuls trois captages d'eau (l'Aber Wrac'h dans le Finistère, le Guindy et l'Arguenon dans les Côtes-d'Armor), présentaient encore des concentrations de nitrates légèrement supérieures à 50 mg/l. Ceux du Gouessant et de l'Urne sont désormais conformes. Bruxelles estime donc que le plan d'action et ses résultats sont suffisants pour permettre à la France de rentrer dans les clous. Entretemps, Michel Barnier est devenu commissaire européen. Nul doute qu'il a su « vendre » le dossier français à ses collègues.

Pour Michel Cadot, préfet de Bretagne, qui tient à « **rendre hommage aux efforts réalisés par les agriculteurs, c'est une bonne nouvelle qui confirme l'amélioration progressive de la qualité des eaux en Bretagne** ».

L'association Eau et Rivières de Bretagne, estime pour sa part que « **la bataille de l'eau est loin d'être gagnée** ». Elle relève que « **dans 18 des 37 captages, la question de la pollution a été résolue par une fermeture pure et simple des sites** ».